

BAZEMONT

Marche d'octobre Rose à Bazemont : une réussite ! La première édition, organisée par la commission solidarité de Bazemont, a réuni ce 8 octobre 151 marcheurs et aura permis de collecter 1235 € au profit de l'association Etincelle œuvrant aux côtés des malades du cancer du sein.

CRESPIERES

Rentrée 2023 avec l'organisation d'un après-midi jeux à la ludothèque ouvert à tous par le Conseil Municipal des Enfants : un franc succès ! Reprise des quatre lignes de Pedibus vers l'école avec l'objectif d'accueillir encore plus d'élèves cette année. **A noter :** Marché de Noël le samedi 16 décembre après-midi.

FEUCHEROLLES

Dimanche 26 novembre de 10h à 18h : marché de Noël à la Halle du marché. **Au programme :** stand d'artisans et d'associations, manège, petite ferme, foodtruck, calèche, père Noël. Un rendez-vous incontournable pour petits et grands.

MAREIL-SUR-MAULDRE

L'inauguration officielle de deux courts de Padel s'est déroulée samedi 16 septembre au tennis club. Un nouvel atout et un nouveau loisir pour les habitants du territoire. Ce nouvel équipement sportif ludique complète les courts extérieurs et couverts déjà existants.

MAULE

Le marché de la Saint-Nicolas aura lieu les 2 et 3 décembre 2023 dans le centre-ville de Maule. **Au programme :** promenade en calèche, spectacles nocturnes les deux jours, défilé de saltimbanques et marché de producteurs et artisans. Venez commencer votre liste de cadeaux et préparer votre table de Noël !

ST-NOM-LA-BRETECHE

Belle ambiance en perspective pour la fin d'année ! **Au programme :** Beaujolais des commerçants vendredi 17 novembre, marché de Noël le 9 décembre dès 10h à l'espace JKM, animations déambulatoires le 22 décembre à la sortie des classes ainsi que présence d'un manège du 18 décembre au 8 janvier place de l'Europe.

LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT



« La CMA Île-de-France représente les 240 000 entreprises artisanales franciliennes. Elle regroupe 1200 collaborateurs et dispose avec ses huit CMA, de 24 sites d'implantation sur l'ensemble du territoire de l'Île-de-France. »

La CMA connaît les besoins spécifiques des activités artisanales et apporte une expertise sur :

- Les réglementations, normes et qualifications ;
- Les processus de production (matières premières, outils, contraintes techniques, etc.) ;
- Les enjeux de l'implantation ;
- Les financements spécifiques à l'artisanat ;
- Les données et études de marché.

La CMA et la CCGM se fixent comme objectif d'intervenir au plus près des entreprises artisanales pour les accompagner dans leurs projets, faciliter et sécuriser leur prise de décision. Il convient d'être attentif aux créateurs ou repreneurs d'entreprise tant en amont qu'en aval de leur installation car les premières années d'activité sont déterminantes pour leur pérennité. C'est dans cette optique que la CCGM et la CMA ont signé une convention de partenariat mardi 26 septembre 2023. Grâce à

son expertise, la CMA accompagne en informant, orientant et conseillant les porteurs de projet d'entreprises artisanales de la phase d'élaboration jusqu'à l'obtention d'un numéro SIREN. Les dirigeants d'entreprises déjà immatriculées peuvent être accompagnés dans le développement (stratégie commerciale, numérique, environnementale, etc.) ainsi que dans les formalités, la recherche de financements et le suivi de formations délivrées par la CMA.



cma-idf.fr
contact@cma-idf.fr
 08 06 70 57 15
 CMA Île-de-France

MESSAGE AUX ENTREPRISES

Vous souhaitez apparaître sur nos réseaux ou dans le prochain numéro de la Lettre ? Contactez-nous à communication@cc-gallymauldre.fr.

BULLETIN INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GALLY MAULDRE
 Siège social : Mairie de Feucherolles - 39 Grande Rue - 78810 FEUCHEROLLES - www.cc-gallymauldre.fr
 Directeur de publication : Patrick Loisel, Président de la Communauté de communes Gally Mauldre
 Rédaction : commission communication - Conception et réalisation : Qlovis Productions (06 09 53 46 61)
 Photos : Service communication CCGM - Tirages : 11 000 exemplaires - ISSN 2497- 9031

Reproduction totale ou partielle de photographie ou de texte interdite. Certains documents tels que les textes et les photos sont directement fournis par les municipalités de la CCGM. A la lecture de ce bulletin intercommunal, merci de faire savoir au service communication d'éventuelles erreurs.

PARTENAIRE



IMPRIM'VERT®



La Lettre



ANDELU • BAZEMONT • CHAVENAY • CRESPIÈRES • DAVRON • FEUCHEROLLES • HERBEVILLE
 • MAREIL-SUR-MAULDRE • MAULE • MONTAINVILLE • SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE

Retrouvez toutes les infos de la C.C Gally Mauldre, votre agenda culturel et sportif sur notre site internet www.cc-gallymauldre.fr

Facebook : Communauté-de-communes-GallyMauldre

Inscrivez-vous à la Newsletter de la C.C Gally Mauldre via le site internet www.cc-gallymauldre.fr



DU RYTHME ! DES PAILLETTES ! DU LIVE !

C'est le leitmotiv du nouveau spectacle musical en préparation par l'Association ZC Animation de Feucherolles, pour le compte de l'intercommunalité Gally Mauldre.

En effet, la 2ème quinzaine de novembre 2023 (les 18, 19, 25 et 26) la troupe ZC Animation prendra ses quartiers au théâtre des 2 scènes de Maule pour y jouer devant vous son nouveau spectacle « Les 30 glorieuses » (1945/1975). Il s'agit d'un spectacle où de nombreux tubes français de cette période seront interprétés de façon originale par l'ensemble des chanteuses et chanteurs. Toutes ces interprétations seront accompagnées de chorégraphies dynamiques, accompagnées par un orchestre de cinq musiciens.

Au programme : des jeux interactifs avec le public, des duplex, des vidéos et la présence d'un spécialiste de cette magnifique période et des talents de l'époque qui apportera ses commentaires.



Les deux animateurs de ces soirées viendront nous parler de ce que représentent « les 30 glorieuses » pour la France et les français.

Dès à présent, réservez les deux derniers week-ends de novembre 2023 pour venir voir ce grand spectacle musical qui regroupe une troupe de près de 50 personnes (acteurs, chanteurs, danseurs,

musiciens, techniciens) issues pour la plupart de l'intercommunalité. Jusqu'à fin 2022, nos répétitions ont permis de répartir les chansons à chacun des interprètes en fonction des tessitures de voix et d'adapter les tonalités en conséquence. Depuis début 2023, nous avons repris nos répétitions avec une configuration en trois ateliers :

- **Le théâtre :** pour la mise au point des dialogues, monologues et échanges divers durant tout le spectacle
- **Le perfectionnement chant :** mise en place des vocaux
- **La mise en scène et la chorégraphie :** la moelle épinière de la dynamique du spectacle.

Ça commence à prendre forme ! A très bientôt pour d'autres nouvelles de la troupe et du spectacle « Les 30 glorieuses ».

OLIVIER COLLIN, PRÉSIDENT DE ZC ANIMATION

LES MARCHÉS DE NOËL



MARCHÉS HEBDOMADAIRES

Sur l'ensemble du territoire intercommunal riche en producteurs locaux, deux marchés ont lieu régulièrement :

- **Maule :** tous les samedis de 8h à 13h, place du Général de Gaulle
- **Saint-Nom-la-Bretèche :** tous les vendredis de 8h30 à 19h30 sous la halle, place de l'Europe

Le rythme effréné, imposé par nos sociétés modernes, nous renvoie souvent une image réductrice voire négative du social, qui repose pourtant sur la solidarité et la sociabilité. C'est en accord avec ces valeurs que la Communauté de communes Gally Mauldre a souhaité construire son action sociale dès sa création. Il est des domaines où la mutualisation des moyens, qu'ils soient humains ou financiers, facilite le quotidien des plus fragiles d'entre nous. Le portage de repas, le maintien à domicile et les centres de loisirs en sont les parfaits exemples.

Dans un autre registre, c'est avec ces mêmes valeurs de solidarité et toujours dans une dynamique de coopération entre nos onze communes, que le centre de vaccination a pu voir le jour et fonctionner durant plusieurs mois. Ces services, dont l'intérêt communautaire n'est plus à démontrer, sont désormais établis et prennent de l'ampleur. L'intercommunalité a donc décidé de renforcer la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » pour lui donner une autre dimension afin d'accompagner au mieux les familles dans leur quotidien.

En dix ans, la CCGM a évolué et avec elle, ses réalités sociales. De ce constat a émergé la volonté d'établir un « état des lieux » des besoins. Observer, échanger, ausculter pour mesurer, comprendre, évaluer et mettre en place dans les prochaines années une politique publique au service des habitants : tel est l'objectif de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) lancée pendant l'année 2023.

Une ABS est, d'ordinaire, réalisée par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des communes. Avec le soutien de la CAF, la CCGM l'engage à l'échelle intercommunale afin de développer son offre de services à la population ou tout simplement permettre aux bonnes pratiques portées par l'une ou l'autre des communes d'être étendues à toutes celles qui le souhaitent. Cette démarche participative approfondie, nous l'avons confiée à l'expert ITHEA. Nous la menons en partenariat avec les acteurs du territoire, qu'ils soient associatifs, professionnels, techniciens ou élus.

Mais surtout nous la menons avec vous ! Elle est l'occasion de construire ensemble des actions au service du bien vivre. Jusqu'à fin octobre, nous recueillons, grâce au questionnaire que vous avez reçu (et disponible sur le site) vos ressentis, vos souhaits, vos avis.

A son terme, cette ABS, enrichie de statistiques, sera un outil précieux pour renforcer la qualité de vie sur notre territoire et faire en sorte que chacun puisse y trouver sa place.



NATHALIE CAHUZAC
 VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS, DES CLSH, DES ACTIONS EN FAVEUR DU SPORT, DE LA JEUNESSE ET DES SÉNIORS
 MAIRE DE MAREIL-SUR-MAULDRE

Dès sa création en 2013, la CCGM fait le choix de retenir la compétence « actions sociales d'intérêt communautaire ». La première motivation de cette mutualisation fut d'élargir certains services de proximité pratiqués par quelques communes à tous les habitants du territoire, notamment l'aide au maintien à domicile et les centres de loisirs. Uniformiser ces services, pour une meilleure prise en considération des besoins des familles quelle que soit la taille de la commune de résidence, est apparu comme une évidence.

L'AIDE À DOMICILE ET LE PORTAGE DE REPAS

ACTIONS

De cette volonté d'offrir aux plus vulnérables d'entre nous le choix de rester à la maison en toute autonomie le plus longtemps possible, a rapidement émergé la nécessité d'ajouter la prévention à la proximité en créant le portage de repas à domicile en janvier 2014. Ce service de qualité en milieu rural représente un levier pour limiter les situations de perte d'autonomie. Chaque habitant du territoire de par son âge, son handicap ou la survenue d'un accident de la vie peut bénéficier d'un repas équilibré et respectueux de ses besoins nutritionnels.

Les bénéficiaires ou leurs familles connaissent les agents de livraison et le

personnel administratif et peuvent ainsi s'adresser à eux pour toute demande. De plus, la CCGM est agréée auprès de plusieurs organismes permettant d'obtenir certaines aides financières pour les séniors.

EVOLUTION

Depuis sa création, ce service n'a cessé d'évoluer : en dix ans, le nombre de bénéficiaires a doublé, passant de repas souvent livrés par commodité à des repas quotidiens. Prendre soin des personnes, c'est aussi prendre en considération notre environnement, notre ruralité comme en investissant dans des véhicules électriques.

La mutualisation, qui avait permis en 2013 la structuration du service de maintien à

domicile, cède la place en 2023 à une organisation renforcée et exclusivement dédiée à l'action sociale.

Nathalie CAHUZAC (Maire de Mareil-sur-Mauldre, Vice-présidente de la CCGM et déléguée aux équipements culturels et sportifs, centres de loisirs, actions en faveur du sport, de la jeunesse et des séniors) a la volonté de développer ces services de proximité tant dans leur qualité que dans leur disponibilité.

Afin d'articuler ces projets, elle a récemment accueilli Eloise MARTIN (Responsable des Affaires Sociales CCGM) et Audrey VAUZELLE (Assistante Administrative du service portage de repas) à la Mairie de Mareil-Sur-Mauldre pour renforcer les actions sociales.

FONCTIONNEMENT

En partenariat avec les ressources humaines de la CCGM, le service gère le recrutement des agents, leurs formations et leur encadrement. Une équipe de quatre agents assure la livraison du lundi au vendredi sur les onze communes de l'intercommunalité. Un premier binôme arrive au local (basé à Mareil-sur-Mauldre) à 7h du lundi au vendredi pour le conditionnement des valisettes et commence les livraisons à partir de 8h30. Le départ du local est prévu à 8h afin de couvrir les communes de Saint-Nom-La-Bretèche, Mareil-sur-Mauldre, Chavenay, Montainville, Andelu, Bazemont et une partie de Maule. Un deuxième binôme arrive à 10h afin de couvrir le secteur de Feucherolles, Crespières et la deuxième partie de Maule. Cette organisation est nécessaire afin de livrer les onze communes de notre territoire intercommunal entre 8h30 et 12h.



TARIFS

Cette prestation est étendue aux personnes titulaires de l'allocation adulte handicapée. Une facture est adressée chaque fin de mois au bénéficiaire. Les tarifs sont variables en fonction des ressources et varient de 7,45 euros à 13,85 euros. Le paiement s'effectue par chèque, à l'ordre de Régie des Recettes Maintien A Domicile personnes âgées (MADPA).

Pour information :

- un délai de 15 jours est toléré entre l'envoi de la facture et la réception du règlement.
- les agents de livraison ne sont habilités à prendre aucun mode de règlement.
- pour faciliter vos démarches, le prélèvement automatique est en cours de mise en place.
- le service ne facture aucun frais de gestion et/ou de dossier.

Le service s'adapte aux besoins des bénéficiaires et agit avec réactivité pour les imprévus (hospitalisation, sorties d'hôpital, absences, etc.). Toutefois, un délai de 48h est nécessaire afin d'éviter tout dysfonctionnement de facturation envers le bénéficiaire et le prestataire.

CONTACT

- ☎ 01 82 86 01 75
- ✉ portagederepas@cc-gallymauldre.fr

LE MAINTIEN À DOMICILE

L'ADMR

Le maintien à domicile est également une volonté collective de l'intercommunalité. L'ADMR, association d'Aide à Domicile en Milieu Rural à but non lucratif, couvre l'ensemble du territoire depuis 2018. Actuellement, elle recrute afin de faire face aux demandes auxquelles elle ne peut répondre pour le moment. L'association est présidée par Françoise PERSIDE à Maule au 20 place du Général de Gaulle.

Pour plus d'information, contactez Gwenaelle DESCORNES, Responsable du secteur, au 01 30 90 75 95.

ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

Afin de vous accompagner dans vos constitutions de dossiers, les CCAS des communes ou Eloise MARTIN peuvent vous apporter leur aide pour les dossiers APA.

Cette allocation est destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus qui ont besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne (se lever, se laver, s'habiller...), ou dont l'état nécessite une surveillance régulière.

Il existe deux APA différentes :

- L'APA à domicile pour aider à payer les dépenses nécessaires pour rester vivre à domicile malgré la perte d'autonomie ;
- L'APA en établissement pour aider à payer une partie du tarif dépendance en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

L'APA est versée par le conseil départemental et est sans conditions de revenu mais le montant attribué dépend du niveau de revenu. Elle ne peut faire l'objet d'aucune récupération des sommes reçues, ni du vivant ni au décès de son bénéficiaire.

Les conditions pour bénéficier de l'APA :

- Être âgé de 60 ans ou plus ;
- Résider en France de façon stable et régulière ;
- Être en perte d'autonomie, c'est-à-dire avoir un degré de perte d'autonomie évalué comme relevant du GIR 1, 2, 3 ou 4 par une équipe de professionnels du conseil départemental.



INFORMATIONS

Votre demande est à envoyer par courrier uniquement : DA MDA Pôle et contrôle des aides (PGCA) 2 Place André Mignot 78012 Versailles Cedex
Référente du secteur : Julie LORSON

- ☎ ALLÔ AUTONOMIE- 0 801 801 100 (N° vert gratuit)
Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30
- ✉ autonomie78@yvelines.fr
- 🌐 www.source-site-pour-les-personnes-agees.gouv.fr / www.yvelines.fr/solidarite



PROJET INTERGÉNÉRATIONNEL

Le service des Affaires Sociales souhaite tisser du lien entre les aînés et les enfants tout en collaborant sur des projets « intergénérationnels ». Pour cette année, une carte de vœux sur papier à semer sera envoyée aux bénéficiaires des prestations d'aide à domicile du territoire intercommunal. Les enfants des centres de loisirs participeront eux-mêmes à la confection des cartes puisqu'ils sont invités à exprimer leurs vœux aux destinataires en les dessinant tout en étant accompagnés des animateurs des structures du territoire. Une façon originale et écologique d'offrir un bouquet de fleurs tout en recevant des vœux chaleureux.

Un concours du plus beau dessin par équipe pourrait se mettre en œuvre... La suite dans la prochaine communication CCGM ! Une agréable manière de clôturer l'année en espérant qu'elle ouvrira de belles perspectives pour 2024.

LES CENTRES DE LOISIRS

La démarche de proximité inclut également la garde des enfants le mercredi et durant les vacances scolaires. La CCGM a donc décidé d'élargir l'ouverture des centres de loisirs existants aux onze communes pour un meilleur service à la population. En effet, cette démarche permet d'optimiser les places vacantes des centres de loisirs au sein d'un secteur plus large que celui de la commune. De plus, les familles du territoire se voient appliquer le tarif pratiqué par les centres de loisirs sans la pénalité financière « extra-muros ». Cette mutualisation s'est donc réalisée sans augmentation des coûts, les agents appartenant tous aux communes membres de la CCGM.

En 2014, l'arrivée des Temps d'Activités Périscolaires (TAPS) créés par le gouvernement ramène les enfants sur les bancs de l'école le mercredi matin. Cette nouvelle répartition du temps scolaire

a entraîné une forte augmentation des inscriptions dans les centres de loisirs du mercredi après-midi. La question du nombre de places proposées ainsi que le transport des enfants s'est très vite posée. Grâce à la mutualisation, la CCGM a été en mesure de proposer, dès la rentrée 2014, l'ouverture de plusieurs centres de loisirs supplémentaires permettant aux enfants de rester dans leur école pour plus de sécurité et aux parents une



logistique simplifiée. Après l'arrêt des TAPS, les centres de loisirs du mercredi de Bazemont et Mareil ont perduré, augmentant significativement les places disponibles sur le territoire.

En 2023 une étude sur une rénovation structurelle du centre de loisirs, vieillissant, de Maule a été lancée, toujours dans l'optique d'une meilleure qualité de service et de bien être pour les petits comme pour les grands.

PARTENAIRES ET CONTACTS UTILES

GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE (GCS)

REPY EPSILON - réseau de coordination à domicile

- 🏠 18 avenue Dutartre 78150 Le Chesnay
- ☎ 01 30 24 28 56
- ✉ contact@reseau-epsilon.fr

MALTRAITANCE ADULTES VULNÉRABLES (MAV) :

- ☎ 3977 - 9h à 19h
- ☎ 01 39 55 58 21 - tous les matins de 9h30 à 12h30 du lundi au vendredi.

FRANCE ALZHEIMER YVELINES

- ☎ 01 39 50 03 86

SOS AMITIÉ ILE DE FRANCE :

« Solitude, Mal-être, Besoin de parler... »

- ☎ 01 42 96 26 26 - 24h/24 et 7j/7
- ☎ 114 - numéro d'appel d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes 24/24 et 7j/7

Deux assistantes de travail social sont également présentes sur le territoire intercommunal. Leurs permanences (sur RDV uniquement) se déroulent à la Maison Médicale de Maule au 1 Place Henri Dunant. Pour toute demande de RDV : 01 30 836 836.